



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E117046

VALABLE JUSQU'AU 06/11/2026

ÉDITÉ LE

12/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SAS

Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SERMOISE

Siret : 301 340 584 02992

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
ALLIANZ IARD 58763113

Assurance Responsabilité Civile :  
AXA ASSURANCES IARD FR00016500LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/09/2025

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

Sigle : CGST SAVE  
26 ROUTE DE LYON  
LD LA RENARDERIE  
58000 SERMOISE SUR LOIRE

Téléphone : 03 86 90 30 64

Fax :

Portable : 06 85 67 57 17

Site Internet :

E-mail : veronique.silly@engie.com

Responsabilité légale :  
VANDENBROUCK JEAN-LUC PRÉSIDENT

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 21/11/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 21/11/2024         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 21/11/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.